



Maîtriser les consommations d'eau

DESCRIPTIF

La première étape est de mener un diagnostic pour connaître les consommations et les points d'eau les plus consommateurs. Ensuite, des solutions simples et des équipements économiques permettent de réduire les consommations d'eau.

Gérer l'entretien des équipements :

- relever régulièrement les compteurs pour surveiller les consommations ;
- prévoir les modalités de détection (voir fiche 2) et de traitement des fuites au niveau des robinets, douches, piscines et tuyauteries enterrées. Pour les campings, une forte vigilance est nécessaire, au moment de la réouverture, pour détecter les fuites liées aux canalisations fragilisées par le gel, notamment aux endroits de passage des véhicules, type camping-car (risque d'écrasement et rupture des canalisations) ;
- connaître la pression de l'eau arrivant dans l'établissement : trop forte, elle fera souffrir les installations sanitaires, trop faible seul un filet d'eau sortira. La pression idéale se situe entre 2,7 et 3,2 bars ;
- s'équiper en électroménager et sanitaires économies ;
- recouvrir les piscines et jacuzzis (intérieurs et extérieurs) afin d'éviter l'évaporation.

Utiliser l'eau de façon raisonnée :

Récupérer l'eau provenant :

- des seaux à glace, des bouteilles servies à table, du lavage des légumes ;
- de la condensation (sèche-linge, climatisation) ;
- de la pluie ;
- des lessives, douches, lavabos, d'où l'intérêt d'utiliser des détergents et produits d'hygiène non polluants.



Cette eau est adaptée pour l'arrosage des plantes (hors potager si eaux grises), les chasses d'eau et le lavage des terrasses. Les puits et forages sont exclus de ces sources de substitution car ils puisent dans les ressources naturelles.

Installer un système de récupération des eaux de pluie en évaluant :

- les besoins en eau pour l'utilisation interne ou externe ciblée ;
- l'espace disponible et les contraintes techniques pour l'accueillir.

Optimiser l'arrosage des espaces verts :

- choisir en amont des plantes adaptées au climat demandant peu ou pas d'arrosage ;
- adapter l'arrosage selon la météo et utiliser un pluviomètre pour évaluer la quantité d'eau tombée ;
- arroser les plantes extérieures avec de l'eau récupérée le matin au lever du soleil ou le soir à la tombée de la nuit pendant les saisons chaudes ;
- utiliser un système d'arrosage automatique qui optimise le temps et la consommation d'eau comme un minuteur couplé avec un goutte-à-goutte ou un tuyau microporeux ;
- pailler le sol pour conserver l'humidité.

Choisir des équipements innovants :

Toilettes avec lave-mains intégrés sur le réservoir de la chasse d'eau, douche à recyclage d'eau en continu, cabines d'hydromassage à circuit fermé, lave-linge et lave-vaisselle utilisant l'eau du dernier rinçage pour le premier lavage du cycle suivant.



INVESTISSEMENT

- Coût salarial lié au temps passé pour détecter les fuites, relever les compteurs, etc.
- Cuve de récupération d'eau :
 - Hors sol : de 40 à 120€ ;
 - Enterrée : de 3 000 à 8 000€.



RETOUR SUR INVESTISSEMENT

Immédiat.



GAINS

30 à 50 % d'économies d'eau minimum.



AIDES

Sans objet.

Camping de Croas an Ter - Clohars-Carnoët (29)

Surveillance des réseaux par le biais de sous-compteurs installés sur chaque locatif et suivi des consommations. Douchettes à débit de 7L/min et réducteurs de débit robinet 5,6L/min donnés aux propriétaires pour équiper leurs mobiles homes à l'occasion du renouvellement des équipements.

Démontage annuel des robinets pour nettoyer les membranes.

Manoir Dalmore - Névez (56)

Bac de rétention d'eau de 5m³ pour l'arrosage du jardin.

Association Les Glénans - Base de Paimpol (22)

Eau de pluie récupérée à l'Île Verte (cuve 10 m³) et Coz Castel (cuve 3 m³) pour le rinçage du matériel de voile.

RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE

- Article L1321-7 du code de la santé publique : une autorisation préfectorale doit être sollicitée pour les puits et forages privés.
- Arrêté interministériel du 21 août 2008 : règles strictes pour l'utilisation de l'eau de pluie limitée aux chasses d'eau et au lavage des sols dans les habitations, voire interdite au sein des établissements accueillant des populations sensibles (patients, enfants, personnes âgées).
- Avis ANSES - Février 2015 : utilisation des eaux grises.

CRITÈRES ÉCOLABEL EUROPÉEN

- C 14 et C 15 : sanitaires économies en eau.
- C 42 et C 43 : sanitaires économies en eau.
- C 47 : gestion optimisée des piscines.
- C 48 : recyclage des eaux de pluie et des eaux grises.
- C 49 : irrigation efficace.

POINTS DE VIGILANCE

- Sensibiliser le personnel à la détection des fuites, la récupération et l'usage raisonnable de l'eau.
- Étudier les projets de systèmes de récupération d'eau en lien avec les administrations concernées.

BÉNÉFICES ATTENDUS

- Améliorer la durabilité de son réseau d'eau.
- Économies financières d'eau, particulièrement si l'eau récupérée est utilisée pour les chasses d'eau (en moyenne 30 % des consommations d'eau dans un établissement).

POUR ALLER PLUS LOIN

- ÉCOLABEL TOOLBOX (voir Annexe 3) : fiches « Solutions techniques » :
 - récupérateur d'eau de pluie ;
 - recyclage des eaux grises.